

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°210

février 2003

Site Internet : <http://www.aguilcourt.com>

Le Mot du Maire

Le marché public de collecte et de traitement des ordures ménagères conclu entre la Communauté de Communes de la Champagne Picarde et la société Dectra va prendre fin le 31 décembre de cette année. Dès à présent, la Communauté de Communes sollicite les entreprises au moyen d'un Appel d'Offres devant aboutir à la mise en place de nouveaux contrats d'une durée de cinq ans : les membres de la Commission chargés de cette tâche vont faire leur possible pour obtenir les conditions les plus favorables aux usagers, mais le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères a subi au cours des années une forte augmentation.

Inflation des coûts due en grande partie au manque de concurrence : la collecte et surtout le traitement des déchets nécessitent des moyens techniques importants que seules quelques grosses entreprises peuvent mettre en œuvre.

Le tri sélectif des ordures reste aussi un facteur de hausse que le recyclage ne parvient pas à compenser : le coût de ce tri devrait en principe être intégralement pris en charge par les sociétés productrices d'emballage, comme le prévoit un des décrets de la loi édictée en 1992, et comme cela se passe en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg ou en Autriche. En France, des sociétés privées, comme Eco-Emballages, collectent une taxe auprès des industriels en fonction du type et de la

quantité d'emballages qu'ils produisent, mais cela ne finance que le tiers du recyclage, le reste étant payé par le contribuable.

Il est malheureusement très difficile, au niveau d'une communauté de 40 communes, de maîtriser des coûts imposés par quelques grosses sociétés ; le Département de l'Aisne a la volonté, en créant un Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères, de faire diminuer les coûts en augmentant les volumes traités et bénéficiant alors d'économies d'échelle.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2002 – Tous les Conseillers étaient présents

PRESENTATION ET AGREMENT DEVIS ENTRETIEN ECLAIRAGE USEDA

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre circulaire adressée par Monsieur le Président de l'USEDA par laquelle il est proposé à la commune d'adhérer au service d'entretien des installations d'éclairage public, conformément aux statuts de l'USEDA en son article 3.

Après examen des différents pièces jointes à cette lettre (barème des forfaits, bordereau des prix unitaires hors forfaits, tableau de calcul de la redevance).

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au contrat d'entretien des installations d'éclairage public par l'intermédiaire de l'USEDA,
- d'ouvrir en temps utiles, les crédits nécessaires au paiement de la redevance annuelle.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a rejeté la demande de subvention émanant du Secours Populaire Français.

QUESTIONS DIVERSES

Réfection des carillons

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents accepte le devis de réfection du marteau de tintage des heures du clocher présenté par les Ets LEBRUN. Le montant est de 949 Euros TTC.

Courrier de la paroisse Saint Pierre

Le Conseil Economique de la Paroisse Saint Pierre nous informe que les anciennes installations de chauffage au gaz radiant sur postes mobiles dont est équipé l'église d'Aguilcourt, ne sont plus aux normes. Il n'est donc plus possible de chauffer l'église d'Aguilcourt pendant les périodes hivernales sans engager la responsabilité d'affectataire assumée par le curé de la paroisse en cas d'accident.

Le Conseil Municipal n'a pas de solution immédiate à ce problème.

Compte rendu de la CCCP :

Le Maire, délégué auprès de la CCCP a présenté le compte rendu du conseil communautaire du lundi 20 janvier 2003.

Prochaine séance : Vendredi 7 mars 2003 à 20 h.

OPERATION FACADES

Qu'est-ce que l'opération façades ?

L'opération façades permet d'apporter un soutien financier aux travaux de rénovation de façade de maison d'habitation et/ou de son mur de clôture (suivant son intérêt architectural) qui sont visibles de l'espace public.

A qui s'adresse-t-elle ?

Elle s'adresse actuellement aux propriétaires de maisons à usage d'habitation uniquement (qu'ils occupent ou qu'ils louent).

Quels sont ses objectifs ?

Mettre en valeur le patrimoine bâti ancien, représentatif des traditions architecturales locales. Sont privilégiées les habitations construites avant 1948.

Quel est le montant de la subvention ?

Cette aide financière représente 25% du coût des travaux plafonnés à 6097,96 € soit:

- 1524,49 € si l'habitation se compose d'un seul logement;

- 1524,49 € + 381,12 € par logement supplémentaire si l'habitation se compose de plusieurs logements.

Comment en bénéficié ?

Il faut respecter les conditions suivantes :

- Habiter dans une commune adhérent à l'opération
- Respecter un cahier des charges précisant les moyens techniques à mettre en oeuvre
- Ne pas entreprendre les travaux avant de recevoir l'accord de subvention
- Obtenir préalablement la déclaration de travaux ou le permis de construire
- Faire effectuer les travaux par une entreprise

La Commune d'Aguilcourt adhère à l'Opération Façades et à ce titre, vous pouvez bénéficier de cette aide. Il vous suffit de contacter :

**La Maison de la Champagne Picarde
2, route de Montaigu 08200 St ERME
tél :03 23 22 36 80**

LE RECRUTEMENT DANS LA GENDARMERIE

PRES DE 13 000 EMPLOIS OFFERTS

La Gendarmerie offre la possibilité d'effectuer des carrières d'officier, de sous-officier et de spécialiste du corps de soutien technique et administratif. En outre avec la disparition du service national, les jeunes gens peuvent dorénavant postuler au volontariat en tant que gendarme adjoint

GENDARME ADJOINT

8000 postes de gendarmes adjoints volontaires sont ouverts aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, le contrat initial d'un an est renouvelable 4 fois. Ces militaires rémunérés 742 Euros (4 867 F) net + 106.25 Euros (700F), bénéficient de l'hébergement et la nourriture gratuits et d'une réduction de 75% sur le réseau SNCF.

Ces jeunes gens ont vocation à servir dans les unités territoriales de la gendarmerie, en métropole ou outre-mer, mais peuvent également occuper des postes correspondants à leur formation initiale (linguiste, cavalier, cuisinier, mécanicien> informaticien, etc....>.

les gendarmes adjoints peuvent, après 6 mois de contrat minimum, accéder :

- au corps des sous-officiers
- au corps de soutien technique et administratif.

Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (bac + 2 minimum) peuvent demander à servir corne «Aspirant »volontaire (A.G.I.V) au sein d'un état major.

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Quelques 3 800 postes s'ouvrent annuellement au recrutement.

Les tests d'admission ont lieu tout au long de l'année et le recrutement est ouvert aux femmes et aux hommes âgés de moins de 35 ans.

Le candidat retenu à la suite des tests d'aptitude signe, à son entrée à l'école de formation, un engagement initial de 6 ans. Durant sa formation (9 mois), l'élève gendarme perçoit une solde nette de 1303 Euros (soit 8547 francs). il bénéficie d'un logement gratuit, adapté à ses charges de famille, dès sa première affectation. Après son admission dans le corps des sous-officiers de carrière, le gendarme peut postuler pour acquérir une spécialité (motocycliste, pilote d'hélicoptère, de vedette, maître de chien, spéléologue, plongeur, G.I.G.N etc...).

Les titulaires du baccalauréat ou d'un titre universitaire peuvent également, avant l'âge de 31 ans, se présenter au recrutement interne des officiers de gendarmerie.

SOUS-OFFICIER DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

La gendarmerie nationale recrute des spécialistes dans les branches suivantes: mécanique automobile, restauration collective, génie civil, armurerie, santé (infirmier), administration, exploitant de télécom, imprimeur de labeur.

Les candidats civils doivent être âgés de moins de 29 ans lors de l'entrée en école. La solde nette mensuelle pour un élève sous-officier est de 1073 Euros (7042 F).

OFFICIER DE GENDARMERIE

le recrutement des officiers de carrière de la gendarmerie s'effectue sur concours parmi :

- les sous-officiers de gendarmerie concours bachelier ou DQSG (gradés de gendarmerie),
- les officiers d'active du grade de capitaine des trois armées titulaires d'une maîtrise ou diplômé de l'école spéciale militaire,
- les candidats civils âgés au plus de 26 ans, titulaires au minimum de Bac +4 (recrutement universitaire),
- les candidats civils âgés au plus de 28 ans, titulaire d'un titre d'ingénieur ou d'un diplôme du 3^{ème} cycle en matière scientifique ou technique. La solde nette annuelle de base est de 23000 Euros environ.

Pour tous renseignements contactez:

CENTRE INFO RECRUTEMENT GENDARMERIE

1, rue Caumartin -80000 AMIENS tél : 03.22.721.222

Email: cir.gendarmerie.amiens@wanadoo.fr

LA BIBLIOTHÈQUE D'AGUILCOURT VOUS INFORME

L'association "LECTURE ET CULTURE" a tenu son Assemblée Générale le 13 février 2003.

Un nouveau bureau a été élu:

PRÉSIDENTE : Mme Dominique LE GOUELLEC, réélue
VICE-PRÉSIDENTE : Mme Véronique ROMA, réélue
TRÉSORIÈRE: Mme Nadine FOISSY, élue
SECRÉTAIRE: Mme Nathalie PETIT, élue
MEMBRES ACTIFS: Mme Annie DIGRAZIA, MM. Guy SCHEIL et Michel DE JÉSUS.

Les compte-rendu et bilan peuvent être consultés à la bibliothèque.

À NOTER : la cotisation annuelle de 8 euros par famille reste inchangée; l'adhésion donne droit :

⇒ au prêt gratuit de livres pour tous les membres d'une même famille
⇒ à la participation d'ateliers pour les plus jeunes, notamment ceux organisés pendant les vacances de Pâques et de Noël
⇒ parfois à des sorties (ex: la francophonie, thème de celle de l'an dernier).

Les horaires d'ouverture ont été modifiés: le mardi de 17h à 17h30 et le mercredi de 17h à 18h.

Parmi les nouveaux projets envisagés:

Un atelier autour du livre est organisé pour les enfants scolarisés en primaire et aux deux premières années de collège. Il s'agit de créer un livre à partir d'une histoire après l'avoir imaginée, écrite et illustrée.

Les séances auront lieu les mercredis de 14h à 16h en mars et en avril. Les enfants intéressés peuvent s'inscrire à la bibliothèque. Leur présence assidue est souhaitée.

RAPPEL : *Le 8 mars, une conteuse viendra nous distraire.*

Cette « SOIREE CONTES » pourrait rappeler à nos anciens et faire découvrir aux plus jeunes les veillées d'antan.

Les personnes voulant s'inscrire peuvent le faire à la bibliothèque ou auprès de:

Mme LE GOUELLEC: 03 23 79 79 53

Mme ROMA: 03 23 25 61 46

Mme PETIT: 03 23 79 82 84

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Bonne lecture à tous.